AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0667
FR0010259150-FS0348

4 mai 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

IPSEN SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mai 2023, la société Parvus Asset Management Europe Limited[1] (7 Clifford Street, Londres W1S 2FT, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 avril 2023, le seuil de 5% du capital de la société IPSEN SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 4 237 680 actions IPSEN SA représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 3,21% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions IPSEN SA sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 4 237 680 actions IPSEN SA (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) au titre de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 5 juin 2023.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par M. Edoardo Mercadante.
[2] Sur la base d'un capital composé de 83 814 526 actions représentant 132 092 083 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.